

Coopérer pour l'emploi, la réussite des groupements d'employeurs

Animateur.trice	<ul style="list-style-type: none">Anne Poterel Maisonneuve, chargée de mission, Cress Bretagne, apoterel-maisonneuve@cress-bretagne.org
Intervenant.e.s	<ul style="list-style-type: none">Cécile Cormery, directrice, GEAI 29, direction@geai.bzhAlexandra Glais, directrice, ACTISS, a.glais@actiss.bzh
Résumé du propos des intervenant.e.s	<p>La présentation a permis de montrer l'intérêt de mutualiser des emplois :</p> <ul style="list-style-type: none">pour les structures employeuses, afin d'accéder durablement à des compétences sur des emplois présentant des caractéristiques spécifiques en termes de temps de travail (emploi saisonnier, petites quotités de temps de travail), et de soutenir la fonction employeur,pour les salarié-es, afin d'accéder à des emplois de qualité et pérennes (CDI, temps complet...) et de garantir leurs droits.
Résumé des échanges	<p>Les questions et échanges ont permis de montrer qu'il existait une diversité de formes de mutualisation possibles, répondant aux besoins des différentes structures.</p>
Liens web ressources	<ul style="list-style-type: none">http://www.geai.bzh/https://actiss.bzh/
Redonnez un titre à l'atelier	<ul style="list-style-type: none">Les groupements d'employeurs, la seule façon légale de partager de l'emploi durablement